



## Arguments pour dialoguer avec notre époque

### Les questions autour du mariage homosexuel et de l'adoption par ces couples se posent-elles ?

Elles sont posées dans les écoles, dans la presse, aux parlements français, espagnol ou européen, donc dans nos familles. Qui d'entre nous n'a jamais dû répondre aux affirmations de proches, d'amis, d'enfants : « N'y a-t-il pas du masculin et du féminin en chacun ? », « Du moment qu'il y a l'amour, un couple homosexuel n'est-il pas capable d'élever un enfant ? », etc.

### Pourquoi nos réponses sont-elles souvent difficiles ?

Les réalités les plus fondamentales sont souvent les plus difficiles à argumenter, parce qu'elles relèvent d'un savoir avant le savoir. Pas facile de démontrer l'évidence : qu'un père est nécessairement un homme ou que l'inceste doit être rejeté. En dépit de la difficulté, la démonstration n'est pas impossible, elle est même désormais nécessaire.

### Faut-il s'inquiéter de devoir démontrer l'évidence ?

Nos sociétés ont des hésitations qui désarçonnent ; ni les repères simples, ni même le sens des mots n'échappent aux glissements et aux remises en cause. Mais ces questionnements sont aussi des occasions de proposer des repères et leur approfondissement. Le dialogue avec le relativisme de notre époque est nécessaire à ceux qui doutent, comme à ceux qui ne doutent pas et qui vont plus loin dans la compréhension de la vérité.

## Quelles sont les demandes ?

Les demandes ne sont pas toujours clairement exprimées ; leur formulation et le niveau d'exigence varient. Mais elles convergent : au fond, il s'agit de « reconnaître » l'état de vie de couples homosexuels, de sorte que ces couples bénéficient d'avantages matériels, mais surtout d'une reconnaissance institutionnelle, et d'une réponse à l'aspiration naturelle et fondamentale d'éduquer ou d'adopter. Or, le besoin de reconnaissance ne saurait être assouvi par quelques avantages fiscaux. C'est pourquoi les anciens promoteurs du Pacs, qui disaient initialement se contenter de ce contrat, revendiquent désormais un « mariage » homosexuel et visent ouvertement l'adoption (qui est, en effet, une conséquence normale du mariage).

## L'Etat doit-il vraiment parler sur l'homosexualité ?

Il ne doit pas parler seulement de la pratique homosexuelle, de l'orientation sexuelle ; il doit dire sa préférence pour des couples composés de personnes de sexe différent, masculin et féminin. Car cette différence des sexes favorise la formation de l'identité sexuée de l'enfant.

## Que penser des études qui étaièrent les revendications ?

Certains invoquent des études qui prouveraient la compétence des parents homosexuels et étaièrent leur demande d'adoption. Ces études se révèlent extrêmement contestables : échantillons minuscules de couples homosexuels, sans suivi dans le temps, déclarant que les enfants, encore très jeunes, n'ont pas de problèmes de comportement, échantillons comparés à des familles monoparentales après divorce, etc. Rien de vraiment sérieux ne peut être soutenu sur ces bases. Il conviendrait, en matière d'études, d'interroger toutes les sciences, et de le faire avec sérieux.

## Qu'est-ce qui s'oppose à ce que le droit « reconnaisse » l'état de vie homosexuel en acceptant le mariage de ces couples et en donnant des droits à l'adoption ?

Le rôle de la loi, l'intérêt de la société et l'intérêt supérieur de l'enfant.

- La loi doit énoncer un modèle et fixer la règle générale, en fonction de laquelle sont gérées les exceptions. La loi ne peut ériger en absolu des solutions pour des cas particuliers et qui ne peuvent être que des pis-aller. Par exemple : l'autorité parentale peut être confiée par le juge à la mère vivant au sein d'un couple homosexuel, ce couple pouvant être jugé mieux à même d'éduquer l'enfant que le père génétique ; ce couple peut être pacsé. On peut même imaginer que, s'il arrive malheur à la mère, la deuxième femme du couple homosexuel soit préférée par le juge au père génétique. Mais ce type de cas et cette décision n'entraînent pas que la filiation légitime soit tenue pour négligeable, que seule la compétence éducative compte désormais. Ni que tous les états de vie soient considérés comme équivalents au niveau de la société.
- La société n'a pas à rougir de promouvoir certains modèles d'unions. Par exemple, l'union d'un homme et d'une femme dans la durée est préférée à celle d'un homme avec plusieurs femmes, parce qu'il en va de la dignité des personnes. L'union de personnes de sexes différents est promue parce qu'elle est le creuset de l'apprentissage des différences donc de la vie en société, et parce qu'elle favorise leur épanouissement.
- L'intérêt de l'enfant prime sur les orientations du couple, et sur ses désirs. Cette hiérarchie des options devrait orienter les décisions. Bien sûr, un couple homosexuel peut donner de l'amour à un enfant ; mais aimer pleinement c'est, quand on peut choisir, donner ce qu'il faut et non ce que l'on peut. Il faut donc d'abord s'interroger sur les conditions nécessaires à la croissance de l'enfant.

## Refuser le mariage ou l'adoption à un couple homosexuel, n'est-ce pas discriminatoire ?

Non, la Cour européenne de justice a confirmé l'avis du Conseil d'Etat. Une personne subit une discrimination lorsqu'elle seule est en cause ; mais l'adoption et le mariage impliquent,

# Arguments pour dialoguer avec notre époque

au moins potentiellement, un sujet tiers : l'enfant. Les « droits » des adultes parties prenantes ne sont pas les seuls à prendre en compte. La revendication d'égalité se heurte aux intérêts de ce tiers. L'adoption, ce n'est pas donner un enfant à une famille mais donner une famille à un enfant.

## La différence des sexes au sein du couple est-elle indispensable à l'enfant ?

On pourrait se passer de la démonstration, en faisant valoir un « principe de précaution » au bénéfice de l'enfant. Mais la réponse est intéressante, parce qu'elle éclaire sur nous-même. L'enfant doit construire son identité. Il bénéficie des pratiques éducatives plus ou moins compétentes de ses parents, il reçoit plus ou moins d'amour et constate plus ou moins d'amour entre ses parents. Ces pratiques et cet amour, on le sait bien, sont très importants pour acquérir confiance en soi et en l'autre, etc. Mais il est d'autres réalités.

Pour se construire, il doit se découvrir fils ou fille, se recevoir comme homme ou femme capable de se donner à l'autre au-delà de la différence et d'engendrer à son tour. La différence des sexes au sein du couple parental y conduit, parce qu'elle met en relation avec un parent de l'autre sexe ; et parce qu'elle met en relation avec le couple qu'ils forment.

Bien sûr, deux personnes homosexuelles ne sont pas identiques, elles ont leurs différences ; mais la différence des sexes au sein du couple met l'enfant devant une altérité radicale, devant une découverte de l'altérité plutôt qu'un développement dans l'unicité et la similitude. L'expérience de la vie apparaît dans la découverte et l'acceptation de l'autre différent ; cette découverte et cette acceptation sont nécessaires à la vie en société. Cette radicalité enseigne à l'enfant que les places ne peuvent être échangées, que la fonction paternelle et la fonction maternelle sont distinctes, que sa place propre est différente de celle des parents.

Il n'est pas nécessaire d'accepter chaque aspect de la psychanalyse et la notion « d'Œdipe » pour voir tout ce qu'un garçon doit à sa relation concrète avec sa mère, de la relation avec son père ; une fille, etc. Et ce, même lorsque les relations sont conflictuelles ou difficiles. L'enfant n'est pas le prolongement du corps de sa mère ; la présence et le corps du père aident à en prendre conscience, à découvrir des modes de relation non fusionnelle. Ce qui est en jeu est notamment la clarté de la différence des générations, ou encore la valeur intrinsèque de toute vie...

## Dans les familles recomposées, dans les familles qui adoptent, ceux qui élèvent ne sont pas nécessairement les géniteurs ; la filiation naturelle est-elle si importante ?

Le nombre d'adoptés qui recherchent leur origine est éclairant ; et ceux qui ne connaissent pas leur origine ont conscience d'un manque. L'enfant a besoin de connaître ses racines, pour n'avoir pas à chercher en lui-même les raisons de son existence. Donc, plus tard, les motifs et les ressorts pour devenir lui-même parent.

Lorsque le couple qui élève l'enfant est aussi le couple géniteur, avec père et mère, on comprend donc la chance que cela représente pour la construction de l'identité. Les couples recomposés et les parents adoptifs le savent : même s'ils aspirent parfois à être le seul couple de référence pour leurs enfants, la vie quotidienne leur rappelle que le lien de filiation est essentiel indépendamment des qualités des géniteurs.

Or le couple homosexuel, parce qu'il ne peut être naturellement le couple géniteur d'un enfant, lui refuse ainsi les apports essentiels de la filiation.

Des méthodes existent pour contourner la façon ordinaire de procréer. On n'étudie pas aujourd'hui leur impact, mais des indices nombreux existent, que la prudence invite à respecter. Lorsqu'il y a recours à un donneur, à un corps étranger au couple homosexuel qui souhaite un enfant, il y a une place vide dans l'histoire du sujet. C'est aussi vrai lorsque le couple n'est pas homosexuel, d'où la gêne pour beaucoup d'utiliser l'argument.

Le « projet parental » ne remplace pas la filiation. Il est beaucoup plus pesant pour l'enfant,

## Arguments pour dialoguer avec notre époque

parce qu'il est alors le produit fabriqué en vue de la réalisation du projet, et non la vie reçue et acceptée comme telle ; il est comme prisonnier de ce projet et de ses concepteurs.

### N'y a-t-il pas du masculin et du féminin en chacun ?

Il faudrait d'abord s'entendre sur ce qui serait masculin et féminin, et éviter en chemin le recours à des stéréotypes. Rien n'empêche de parler de telle qualité d'une personne comme d'une qualité « féminine » ; cela peut aider à comprendre. Mais dira-t-on que l'on est homme lorsque l'on a une plus grande quantité de qualités estampillées « masculines » que de « féminines » ? Qui tiendra la comptabilité ? En réalité, dire que ce qui fait un homme est indépendant de son sexe, n'a rien à voir avec son corps, est un parti pris ; c'est aux partisans de cette idée que revient la charge de la preuve. Mais on voit que ce parti pris est lourd de conséquences : si la masculinité ou la féminité sont des tempéraments indépendants du corps, alors paternité et maternité aussi, et l'on lit sous certaines plumes que telle femme peut « être père ».

### La famille nucléaire n'est-elle pas une spécificité de notre époque et civilisation ?

Des exemples de sociétés indiennes ou africaines sont parfois avancés afin de contester l'universalité et la vérité du modèle de famille « père-mère-enfant ». Ces modèles méritent d'être regardés de près ! Ces sociétés où l'on remplace le père, par exemple, n'ont pas tout à fait la même conception de l'autonomie des personnes ; leurs règles comportent beaucoup plus d'interdits et de contraintes que le modèle « père-mère-enfant ». Ce modèle au contraire, en donnant une place au père géniteur dans la relation avec l'enfant, favorise la structuration de la personnalité de l'enfant, son accès à l'autonomie sans avoir à recourir à la réglementation ou à l'élaboration de référentiels.

Associations Familiales Catholiques



### Quelques éléments de bibliographie

**Tony Anatrella**, *Homosexualité et mariage*, Documents épiscopats, n°9, 2004

**Thibault Colin**, *Le mariage gay*, Eyrolles, 2005

**Jean-Marc Ghitti** *Pour une éthique parentale. Essai sur la parentalité contemporaine*, Edition du Cerf, 2005

**Xavier Lacroix**, *La confusion des genres*, Bayard, 2005

**Xavier Lacroix**, *Passeurs de vie. Essai sur la paternité*, Bayard, 2004

**Claire Lesegretain**, *Les chrétiens et l'homosexualité*, Presses de la Renaissance, 2005

*Nous remercions vivement Xavier Lacroix de son aide et de sa relecture pour la réalisation de ce document.*